

**VALIDATION D'ECTS PAR
EQUIVALENCE**

Année universitaire 2022-2023

Monsieur / Madame :

N° étudiant :/...../...../...../...../...../.....

Courriel@univ-lyon3.fr (toute communication sera réalisée sur l'adresse universitaire)

Suite au changement de la maquette de formation entre les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023, jeme retrouve avec un solde de crédits négatifs :

J'indique dans le tableau ci-dessous les matières que j'ai validées en 2021-2022 et le nombre de crédits que cela représente. Je note pour chaque matière à droite, la matière que cela représente avec la nouvelle maquette de formation et le nombre de crédits correspondant.

Crédits validés antérieurement			Crédits repris en 2022-2023		
Semestre	Intitulé matière	Crédits	Semestre	Intitulé matière	Crédits
Total			Total		

Date et signature de l'étudiant.e :

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

A, le...../...../2022

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Monsieur

/

Madame

N° étudiant :/...../...../...../...../...../.....

Le service de la scolarité atteste que l'étudiant.e désigné.e ci-dessus a perdu crédit.s avec le changement de maquette. Cette situation conduit la commission pédagogique a statué sur la matière qui sera validée par « équivalence » pour compenser la perte de crédits.

Avis de la commission pédagogique :

Situation de l'étudiant – rentrée universitaire 2017		
Nombre de crédits antérieurement validés		
Nombre de crédits repris avec la nouvelle maquette		
Solde de crédits		
Semestre	Intitulé matière	Crédits
Nouveau solde de crédits		

Date :

Signature du président de la commission pédagogique